

Argentine

Date d'introduction avril 2018.

Taux normal de TVA

Le taux de TVA standard en Argentine en 2023 est de 21%.

Activités exonérées de TVA

Abonnements à des publications de journalisme numérique en ligne, à l'exception des services de distribution de journaux, magazines et périodiques fournis à des organismes dont l'activité est la production de publications.

Accès aux livres numériques, téléchargement de livres numériques.

PAYS Taxe

8% – La taxe d'inclusion et de solidarité argentine, ou PAIS, doit être payée pour les services numériques en devises étrangères.

La taxe PAIS est perçue auprès du consommateur argentin. Il n'y a aucune obligation de percevoir et de reverser cette nouvelle taxe aux prestataires de services non-résidents.

Seuil

N'est pas applicable.

Pièces à conviction

L'utilisation ou l'exploitation de services numériques est soumise aux conditions suivantes:

En cas de services obtenus via des téléphones portables: dans le pays indiqué dans le code du téléphone portable sur la carte SIM.

En cas de services reçus via d'autres appareils: dans le pays, l'adresse IP de l'appareil électronique du destinataire du service.

Le service est également considéré comme ayant été fourni en République argentine si les critères suivants sont remplis:

Le code pays de la carte SIM ou l'adresse IP de l'appareil utilisé par le client.
L'adresse de facturation du client.

Le compte bancaire utilisé pour le paiement et l'adresse de facturation du client sont à la disposition de la banque ou de l'institution financière qui a émis la carte de crédit ou de débit utilisée pour effectuer le paiement.

Liste des services électroniques

Sont considérés comme services numériques les services fournis sur Internet, ou toute adaptation ou application de protocoles, de plates-formes ou de technologies utilisées sur Internet ou sur un autre réseau par lequel des services équivalents sont fournis, qui, de par leur nature, sont largement automatisés et nécessitent une intervention humaine, y compris, mais sans s'y limiter, ce qui suit:

Mise à disposition et hébergement de sites informatiques et de pages web, ainsi que tout autre service consistant à proposer ou faciliter la présence d'entreprises ou de particuliers sur un réseau électronique.

Fournir des produits numérisés en général, y compris, mais sans s'y limiter, des programmes informatiques, leurs modifications et mises à jour, ainsi que l'accès et/ou le téléchargement de livres numériques, de conceptions, de composants, de modèles, etc., de rapports, d'analyses financières ou financières. données et conseils sur le marché.

Télemaintenance des programmes et équipements en mode automatique.

Administration du système à distance et support technique en ligne.

Services Web, y compris, mais sans s'y limiter, le stockage de données à distance ou en ligne, les services de mémoire et la publicité en ligne.

Services logiciels, y compris, mais sans s'y limiter, les services logiciels fournis sur Internet ("Logiciel en tant que service" ou "SaaS") via des téléchargements dans le cloud.

Accéder et/ou télécharger des images, du texte, des informations, des vidéos, de la musique et des jeux, y compris les jeux d'argent. Cette section inclut, mais sans s'y limiter, le téléchargement de films et d'autres contenus audiovisuels sur des appareils connectés à Internet, le téléchargement de jeux en ligne, y compris ceux avec plusieurs lecteurs connectés à distance, la diffusion de musique, de films, de paris ou de tout contenu numérique – même s'il Cela se fait avec la technologie de streaming, sans avoir besoin de télécharger sur un périphérique de stockage, d'obtenir des jingles, des sonneries mobiles et de la musique, de regarder des actualités en ligne, des informations sur le trafic et des prévisions météorologiques, même via des services satellites, des blogs Web et des statistiques de sites Web.

Fourniture de bases de données et de tous services créés automatiquement à partir d'un ordinateur via Internet ou un réseau électronique en réponse à la saisie de données spécifiques par le client.

Services de club en ligne ou sites de rencontres.

Service fourni par des blogs, des magazines ou des journaux en ligne.

Fourniture de services Internet.

Enseignement à distance ou tests ou exercices réalisés ou corrigés automatiquement.

Cession à titre onéreux du droit de vendre un produit ou un service sur un site Internet fonctionnant comme un marché Internet, y compris des services d'enchères sur Internet.

Traitement et calcul de données via Internet ou d'autres réseaux électroniques.

Procédure d'inscription

Lorsque la fourniture de services numériques est payée à des entités résidant à l'étranger par l'intermédiaire d'entités du pays qui facilitent ou gèrent les paiements à l'étranger, elles doivent agir en tant qu'agents pour la collecte et le calcul des impôts et payer le montant correspondant à cette administration fédérale, tant que les emprunteurs n'ont pas la qualité d'assujetti à la taxe sur la valeur ajoutée.

Par conséquent, une entreprise étrangère fournissant des services numériques n'est pas tenue de s'enregistrer.

Représentant fiscal

N'est pas applicable.

Dépôt des déclarations de TVA et date de paiement de la TVA

Dans le cas où l'acheteur paie le service numérique par carte bancaire, la redevance devra être encaissée par l'agent payeur le jour de la réception du récapitulatif et/ou du règlement de la carte concernée. Si la prestation est payée en partie, l'encaissement doit être effectué en totalité le jour du premier paiement.

Les personnes assujetties à la TVA doivent déposer des déclarations sur une base mensuelle. Les déclarations de TVA doivent être soumises dans les 20 jours calendaires suivant la fin de la période fiscale (mois).



